

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241103

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora
20 novembre 2024	membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
Date d'affichage	
20 novembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 40	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHÉRON Michel
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : ASSOCIATION DE LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE SEMUR EN VALLON (CCFSV)
CONVENTION D'OBJECTIFS QUADRIPARTITE**

Une convention quadripartite liant pour trois ans (2025-2027), le Département de la Sarthe, l'association de la Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon (CCFSV), la commune de Semur en Vallon et la Communauté de Communes, a été élaborée afin de répondre aux objectifs départementaux.

La présente convention a pour objet de préciser les missions pour lesquelles l'association de la Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon (CCFSV) reçoit l'aide du Département, de la commune

de Semur en Vallon et de la CCVBA afin de lui permettre d'améliorer la qualité des prestations offertes au public et accroître son développement.

Elle fixe les objectifs et les engagements de chaque entité.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian DUPIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

